



BANQUE MONDIALE

PLEINS FEUX sur LES INÉGALITÉS

L'Afrique du Sud offre-t-elle à tous les mêmes chances ? Inégalités chez les enfants et sur le marché du travail

Ambar Narayan et Sandeep Mahajan

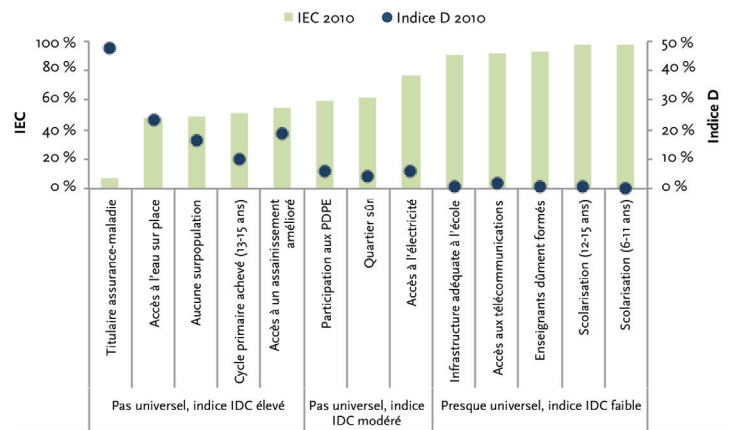
L'Afrique du Sud, de loin la plus grande économie du continent africain, affiche des taux d'inégalité étonnamment élevés et persistants pour un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Alors que la croissance du PIB atteint en moyenne un taux crédible de 3,2 % par an depuis 1995 (1,6 % par habitant), ses retombées sont réparties de manière très inégale. Ces disparités trouvent principalement leurs causes dans le tenace héritage de l'apartheid qui interdisait aux non-Blancs d'accumuler la moindre forme de capital — biens fonciers, ressources financières, compétences, éducation ou réseaux sociaux. Bien que les dons octroyés au titre de l'assistance sociale aient contribué à atténuer les inégalités, un coefficient de Gini d'environ 0,70 (2008) fait de l'Afrique du Sud un des pays les plus inégaux du monde².

Les inégalités flagrantes et persistantes polarisent évidemment le débat politique et économique à l'échelon national, au point que les responsables éprouvent toutes les peines du monde à dégager un consensus sur les concepts d'égalité (ou d'équité) à prendre en compte dans l'élaboration de l'action publique ainsi que sur la manière de les utiliser à cette fin. Toutefois, le besoin de promouvoir l'égalité des chances — le principe selon lequel des circonstances préexistantes telles que le sexe, l'origine ethnique, le lieu de naissance ou le milieu familial ne doivent en aucun cas déterminer les chances de succès de l'individu dans la vie — est globalement reconnu³. L'idée aussi simple que radicale de l'égalisation des chances a tendance à faire son chemin dans tous les pays, y compris en Afrique du Sud, au-delà des clivages idéologiques.

Dans le volume 3 du rapport *South Africa Economic Update* (actualité économique de l'Afrique du Sud) (SAEU₃), la Banque mondiale a examiné la question des inégalités sous l'angle de l'égalité des chances. Elle a donc prêté une attention toute particulière à l'accès des enfants

Cet article est fondé sur le deuxième chapitre du troisième numéro de *South Africa Economic Update : Focus on Inequality of Opportunity*, Banque mondiale (juillet 2012). Le rapport a été élaboré par une équipe placée sous la direction de Sandeep Mahajan et de Fernando Im, avec la collaboration d'Allen Dennis, de Sailesh Tiwari, d'Alejandro Hoyos Suarez, de Shabana Mitra et de Phindile Ngwenya, ainsi que d'Ambar Narayan invité spécialement, en qualité de coauteur, à se pencher sur ce sujet.

Figure 1 Indices D et IEC pour les principales possibilités offertes aux enfants sud-africains (2010)



Remarque : l'indice IDC désigne l'inégalité des chances mesurée par l'indice D.
Source : SAEU₃, fondé sur l'enquête générale sur les ménages (2010).

aux services de base dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et des infrastructures essentielles qui offrent à quiconque la *chance* (ou la *possibilité*) de progresser et de valoriser son potentiel humain. Le degré d'universalité des services de base — et de leur disponibilité en fonction des circonstances personnelles d'un enfant — est un paramètre important, quoiqu'imparfait, de prévision des résultats futurs, y compris en ce qui concerne l'inégalité des revenus et la mobilité économique au sein des générations et entre elles. Étant donné le rôle majeur du marché de l'emploi dans les inégalités de revenu, le rapport examine également l'incidence des circonstances personnelles sur les inégalités professionnelles.

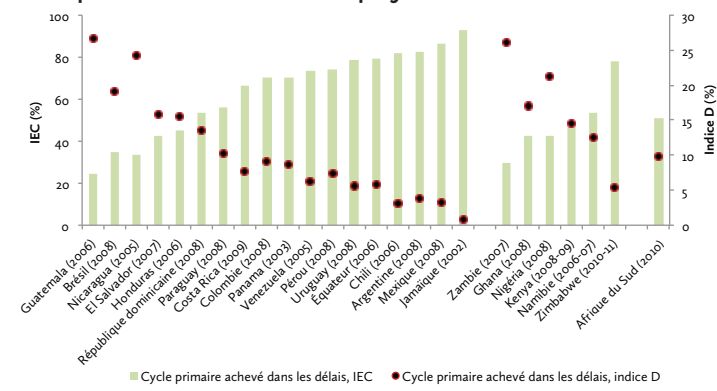
Égalité des chances chez les enfants : des progrès mitigés

L'accès à un ensemble de biens et de services de base constitue un indicateur des possibilités offertes aux enfants d'Afrique du Sud. L'étalon retenu est l'Indice d'égalité des chances (IEC), un taux de

couverture couramment utilisé pour déterminer dans quelle mesure un bien ou un service est équitablement réparti parmi des groupes aux « circonstances personnelles » différentes telles que le sexe, la race et le milieu familial⁴. L'IEC est calculé sur une échelle de 0 à 100 : plus le chiffre est élevé, plus les possibilités sont nombreuses⁵. L'IEC comprend lui-même un indice de « dissimilarité » (ou indice D) qui sert à mesurer l'inégalité des chances et atteste une plus grande inégalité lorsque sa valeur est élevée⁶.

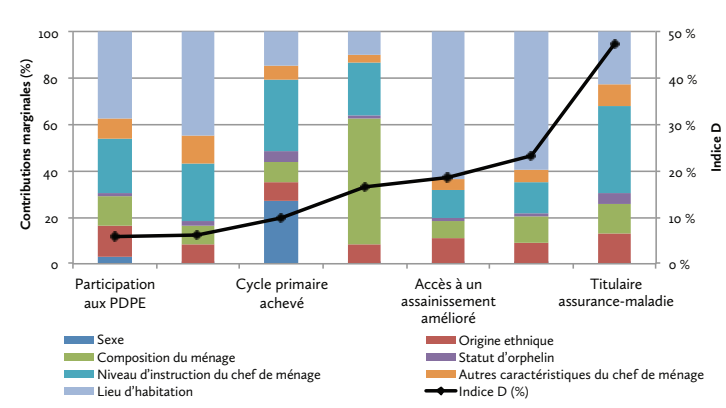
Pour l'Afrique du Sud, les circonstances prises en considération sont de type personnel et familial : sexe et origine ethnique de l'enfant ; composition du ménage⁷ ; niveau d'instruction, sexe et âge du chef de ménage ; statut d'orphelin (les deux parents sont décédés) ; et lieu d'habitation (townships et implantations sauvages, autres zones urbaines ou zones rurales). Parmi les possibilités offertes aux jeunes, citons notamment la participation aux programmes de développement de la petite enfance (0 à 4 ans), la scolarisation (6 à 11 ans et 12 à 15 ans), l'achèvement du cycle d'études primaires (13 à 15 ans), la disponibilité d'infrastructures scolaires adéquates et d'enseignants formés (conditions confirmées par les parents) et l'assurance-maladie. Le taux d'achèvement du cycle primaire et l'opinion des parents sur l'établissement scolaire sont des indicateurs utilisés pour mesurer la qualité de la formation en l'absence d'évaluation des résultats scolaires des élèves. La participation aux programmes de développement de la petite enfance permet de mesurer l'acquisition des aptitudes cognitives à un stade précoce du développement de l'enfant⁸. L'assurance-maladie est un indicateur indirect de l'accès à des services sanitaires de qualité dans le contexte sud-africain⁹. Citons en outre l'accès à l'eau potable sur place et à des systèmes d'assainissement améliorés dont l'efficacité a été démontrée dans la réduction du risque de maladies principalement responsables de la sous-alimentation chez les enfants¹⁰. L'accès à l'électricité et aux télécommunications, ainsi que la possibilité de disposer d'un espace vital suffisant au sein du ménage et de grandir dans un quartier sûr, sont autant d'éléments qui, pour diverses raisons, peuvent contribuer aux progrès scolaires et au développement des aptitudes cognitives de l'enfant¹¹.

Figure 2 Achèvement du cycle primaire dans les délais impartis Afrique du Sud et autres pays



Source : SAEU3, fondé sur les enquêtes générales sur les ménages (2002 et 2010) pour l'Afrique du Sud ; les enquêtes nationales sur les ménages pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et les enquêtes démographiques et sanitaires pour les pays africains.

Figure 3 Contribution des circonstances à l'inégalité des chances, 2010



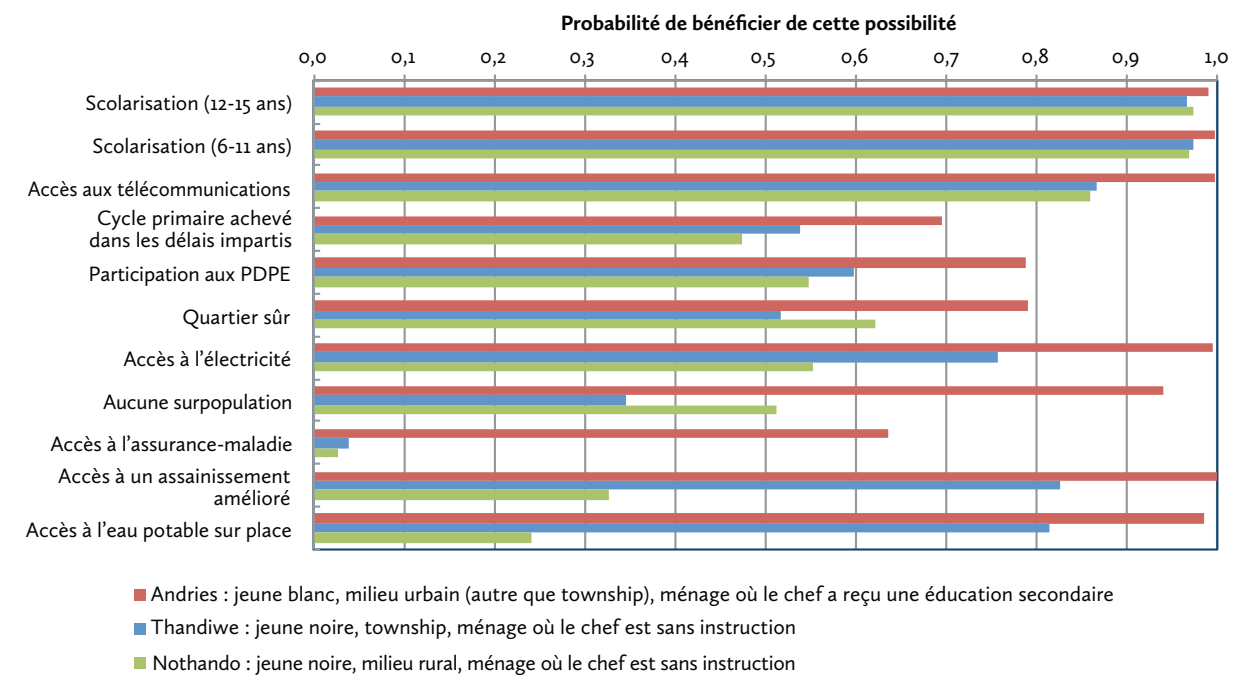
Remarque : résultats des décompositions de Shapley de l'indice D, indiqués uniquement pour les possibilités associées à un indice D > 0,5. Source : calculs effectués par des agents de la Banque mondiale dans SAEU3, et fondés sur l'enquête générale sur les ménages (2010).

Certaines possibilités comme la scolarisation et l'accès aux télécommunications sont pratiquement offertes à tous les enfants sud-africains (IEC supérieur à 90 %). D'autres — assurance-maladie, eau potable et systèmes d'assainissement de qualité, espace vital suffisant au sein du ménage et achèvement du cycle primaire — sont aléatoires et réparties de manière très inéquitable selon les « circonstances personnelles » des enfants. D'autres possibilités encore — programmes de développement de la petite enfance, sécurité des quartiers et raccordement au réseau électrique — ne sont pas universelles et vont de « faible » à « moyen » sur l'échelle des inégalités (figure 1). En conséquence, l'Afrique du Sud obtient de bons résultats en comparaison d'autres pays au regard de l'IEC relatif à la scolarisation. En revanche, en ce qui concerne l'achèvement du cycle primaire dans les délais impartis, un aspect plus étroitement lié à la qualité de l'éducation, l'Afrique du Sud accuse un retard par rapport à la plupart des pays latino-américains (figure 2). Pour ce qui est de l'eau potable et de la qualité des systèmes d'assainissement, l'Afrique du Sud est certes en avance sur les autres pays africains, mais derrière tous les pays d'Amérique latine à l'exception des plus pauvres comme le Salvador et le Honduras.

L'Afrique du Sud a accompli des progrès substantiels entre 2002 et 2010 en matière d'accès aux télécommunications et, dans une moindre mesure, au système d'assainissement, aux infrastructures scolaires et au réseau électrique. La plupart des améliorations enregistrées au regard de l'IEC sont dues à une extension globale de la couverture de services proposée aux enfants de toutes circonstances. Toutefois, la réduction des inégalités a également joué un rôle majeur dans les progrès de l'accès à l'assainissement et aux télécommunications, les possibilités ayant augmenté plus que proportionnellement au profit de groupes insuffisamment desservis.

Dans la plupart des cas où l'inégalité des chances est modérée ou flagrante, les circonstances personnelles les plus importantes sont le lieu d'habitation de l'enfant et le niveau d'instruction du chef de ménage (figure 3). La première a une incidence particulière sur les possibilités d'accès aux infrastructures tandis que la seconde détermine en grande

Figure 4 Possibilités comparées pour trois enfants (fictifs), 2010



Source : SAEU3, fondé sur l'enquête générale sur les ménages (2010).

partie l'achèvement des études primaires dans les délais impartis ainsi que l'accès à une couverture santé, deux facteurs qui démontrent l'importance de la situation socioéconomique de la famille pour l'avenir des enfants. La dimension « logement » influe directement sur les possibilités qu'a l'enfant de grandir dans un espace vital suffisant. Il convient de souligner un autre point intéressant : le sexe de l'enfant n'a une incidence négative majeure que sur le taux d'achèvement du cycle primaire dans les délais. L'origine ethnique génère également des inégalités sans toutefois compter parmi les deux principaux facteurs, quel que soit le cas de figure envisagé¹². Il semble donc que le rôle de la race et du sexe dans l'inégalité des chances offertes aux enfants soit indissociable de celui joué par le lieu d'habitation et le milieu familial. Ainsi, il est possible de combler en grande partie les déficits de possibilités dont souffrent aujourd'hui les enfants sud-africains pour des raisons apparemment liées à la dimension raciale et à la problématique homme-femme en répartissant équitablement les possibilités dans divers groupes différenciés par leur situation socioéconomique et, avant tout, leur lieu d'habitation.

Pour illustrer le degré d'importance des principales circonstances personnelles au regard des diverses possibilités, prenons l'exemple de trois enfants fictifs au profil très différent et examinons la probabilité qu'ils accèdent à l'éventail de services de base (figure 4). Dans ce cas purement hypothétique, Thandiwe et Nothando sont deux jeunes filles noires élevées par des parents sans instruction, mais elles sont différentes en ce sens que Thandiwe vit dans un township et Nothando dans un village. Andries est un jeune blanc issu d'un ménage dont le chef a reçu une éducation secondaire. Il vit en milieu urbain, mais ni dans un township ni dans une implantation sauvage.

Thandiwe et Nothando ont les mêmes possibilités qu'Andries d'être scolarisées jusqu'à l'âge de 15 ans. Toutefois, contrairement au jeune homme, elles ont moins de chances de terminer leurs études primaires avant leur quinzième année, de participer à un programme de développement de la petite enfance, de bénéficier d'une assurance-santé et de disposer d'un accès aux infrastructures de base ainsi que d'un espace vital suffisant dans un environnement sûr. Thandiwe et Nothando ne sont pas non plus sur un pied d'égalité l'une par rapport à l'autre quant à l'accès à l'eau potable sur place, aux systèmes d'assainissement et au réseau électrique : Thandiwe a un avantage certain sur Nothando, preuve que ces services sont inadéquats en zone rurale. Pour ce qui est de l'achèvement du cycle d'études primaires et de l'accès au développement de la petite enfance ainsi qu'aux télécommunications, l'écart entre les deux filles est moins important. Toutefois, Nothando est privilégiée par rapport à Thandiwe qui vit dans un township, car elle jouit d'un cadre de vie plus sûr et d'un espace vital plus adéquat.

Inégalités d'accès au marché de l'emploi et rôle des circonstances

L'impossibilité d'accéder au marché de l'emploi engendre des inégalités de revenu et constitue un obstacle à la mobilité économique. Cette constatation est particulièrement vraie en Afrique du Sud où la mesure la plus étroite fait état d'un taux de chômage de 25 % en 2012¹³, près de 70 % de la population du quintile de revenus le plus bas étant sans emploi en 2008. L'inégalité face à l'emploi et sa relation étroite avec les circonstances personnelles constituent une source d'inquiétude majeure.

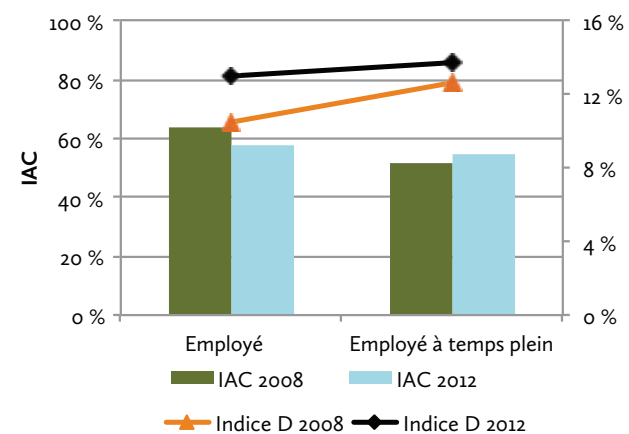
L'emploi est défini de deux manières dans le rapport SAEU3 : un adulte en âge de travailler (16 à 64 ans) est considéré comme « employé » s'il a un travail (par opposition à l'adulte sans emploi ou découragé dans sa recherche) ou « employé à temps plein » (par opposition à l'adulte sans emploi, sous-employé ou découragé). La méthodologie de l'IEC est utilisée pour évaluer un « taux de couverture ajusté en fonction des inégalités » (IAC) qui intègre le facteur « inégalité d'emploi » dans le taux de chômage moyen entre des groupes d'adultes en âge de travailler, mais différenciés selon deux types d'attributs : les circonstances pratiquement ou totalement indépendantes de la volonté du travailleur (sexe, origine ethnique et lieu d'habitation) et les caractéristiques de la personne (niveau d'éducation et âge)¹⁴. La contribution des circonstances aux inégalités, dans leur ensemble, est représentative de l'ampleur de l'inégalité des chances sur le marché du travail — la part de l'inégalité qui ne s'explique ni par la formation ni par l'expérience de l'individu, mais par des attributs indépendants de sa volonté.

L'IAC pour les personnes « employées » a chuté entre les premiers trimestres de 2008 et de 2012, traduisant une baisse du nombre de postes engendrée par la crise mondiale ainsi qu'un accroissement des inégalités entre les groupes (figure 5). Bien que l'IAC pour les personnes « employées à temps plein » ait légèrement augmenté sur la période, les inégalités entre les groupes ont affiché la même tendance et se sont donc accrues pour les catégories de personnes « employées » ou « employées à temps plein », même si les effets négatifs de la crise mondiale sont plus visibles sur les emplois à temps partiel. Par comparaison avec 17 pays à revenu intermédiaire dans le monde, l'Afrique du Sud — pourtant classée au 13^e rang sur 18 en termes de PIB par habitant — occupait, en 2008, la dernière place selon l'IAC et la première au titre de l'inégalité entre groupes face à l'emploi (figure 6). Le faible IAC en Afrique du Sud s'explique non seulement par le nombre insuffisant de débouchés (chômage élevé), mais également par une plus grande inégalité dans la répartition des postes disponibles entre les travailleurs aux attributs différents.

Plus de la moitié des inégalités entre les groupes (de personnes « employées » ou « employées à temps plein ») en Afrique du Sud s'explique par les différences d'âge et d'éducation. Les autres inégalités sont attribuables aux circonstances, en priorité au lieu d'habitation, puis au groupe ethnique et au sexe (figure 7). Les possibilités pour un habitant d'un township ou d'une implantation sauvage, ou en particulier d'une zone rurale, d'être employé ou employé à temps plein sont nettement inférieures à celles d'un résident des autres zones urbaines et l'écart s'est creusé entre 2008 et 2012. Le fait d'être une femme et d'être de couleur accroît considérablement les probabilités d'être sans emploi ou sous-employé, même si ces deux circonstances ont progressivement perdu de leur importance au cours des quatre dernières années. Il convient de signaler un élément important, à savoir l'absence de données sur le contexte socioéconomique des parents, probablement corrélé à d'autres circonstances telles que la situation géographique et l'origine ethnique. Compte tenu de cette lacune, il faut considérer les informations relatives à la race et au lieu d'habitation comme le reflet de facteurs socioéconomiques (notamment, mais pas seulement, l'origine ethnique et l'emplacement géographique) qui contribuent à l'inégalité des chances sur le marché de l'emploi.

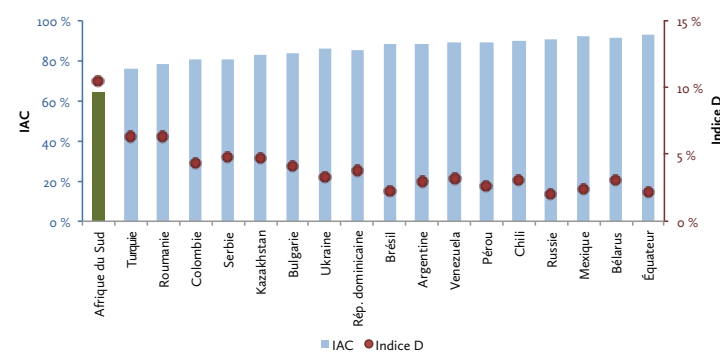
L'influence de l'éducation, à l'origine de 15 à 20 % des inégalités en matière d'emploi, a occupé une place croissante entre 2008 et 2012¹⁵.

Figure 5 IAC et inégalités entre groupes différenciés selon les circonstances, l'éducation et l'âge



Source : SAEU3, fondé sur les enquêtes trimestrielles sur la population active (2008-t1 et 2012-t1).

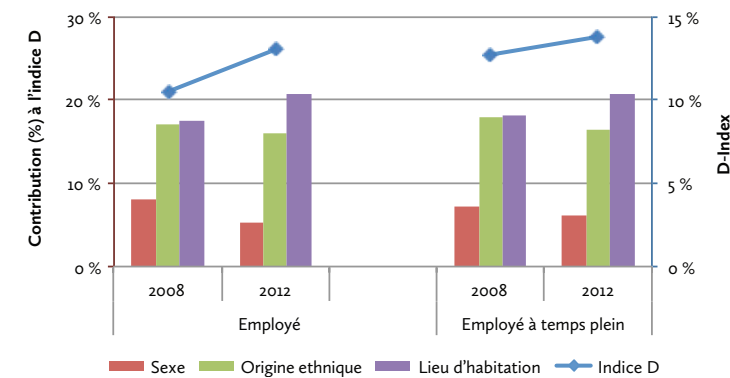
Figure 6 Indice D et IAC par emploi, vers 2008



Remarque : calculé en utilisant des définitions similaires, mais pas identiques, des circonstances d'un pays à l'autre.
Source : SAEU3, fondé sur le Latino Barometro (2008) pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, Life in Transition Surveys (2006) pour les pays d'Europe et d'Asie centrale et l'enquête trimestrielle sur la population active (2008-t1) pour l'Afrique du Sud.

Bien que cette tendance contribue à une plus grande équité sur le marché de l'emploi, elle implique également que les inconvénients résultant de l'inégalité des chances dont les individus font l'expérience en matière d'éducation au début de leur vie constituent des obstacles de plus en plus importants à la mobilité économique de l'individu. D'autres calculs montrent que l'éducation intervient pour beaucoup et de plus en plus dans l'inégalité des chances de trouver un travail dans le secteur formel non agricole, un indicateur d'emplois de qualité. Cette conclusion semble concorder avec celle d'autres études qui révèlent qu'un bagage de compétences solide (et croissant) est une des principales sources d'inégalités de revenu en Afrique du Sud¹⁶. Certains travaux font également état de profondes disparités de rémunération selon l'origine ethnique, le sexe, le lieu d'habitation et l'appartenance à une

Figure 7 En quoi les circonstances contribuent-elles aux inégalités



Remarque : chaque contribution est exprimée en pourcentage de la valeur totale de l'indice D.
Source : SAEU3, fondé sur les enquêtes trimestrielles sur la population active (2008-t1 et 2012-t1).

organisation syndicale — un aspect de l'inégalité entre groupes que nos mesures ne décèlent pas, car elles sont basées sur une évaluation binaire de l'emploi.

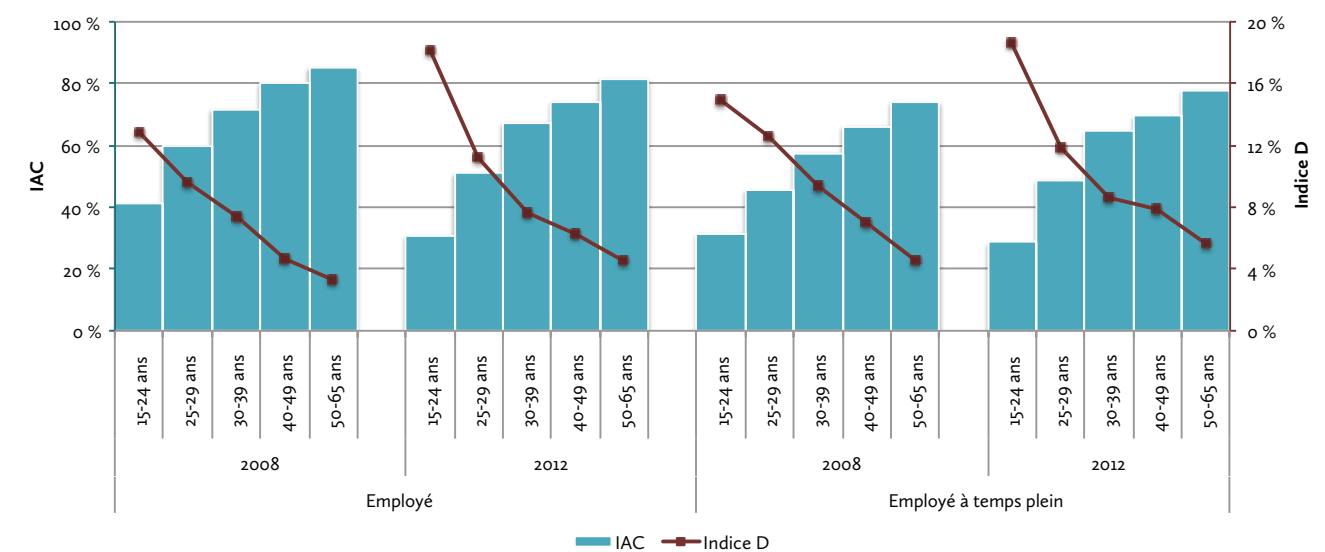
Alors que les marchés du travail récompensent en général l'expérience, le facteur de l'âge contribue aux inégalités en matière d'emploi de façon particulièrement prononcée en Afrique du Sud par rapport aux autres pays à revenu intermédiaire¹⁷. Lorsqu'il est calculé séparément par groupe d'âge, l'IAC augmente et les inégalités diminuent progressivement avec l'âge des travailleurs (figure 8). Les

tendances semblent aussi être défavorables aux jeunes travailleurs : le groupe de 15 à 24 ans est le seul pour lequel l'IAC a diminué et l'inégalité augmenté, entre 2008 et 2012, aussi bien pour les « employés » que pour les « employés à temps plein ». D'autres analyses indiquent que l'inégalité des chances — la part de l'inégalité attribuable au sexe, à l'origine ethnique et au lieu d'habitation — est nettement plus prononcée parmi les travailleurs âgés de 15 à 29 ans que dans la main d'œuvre plus âgée¹⁸. Par conséquent, les jeunes sont non seulement désavantagés sur le marché de l'emploi, mais ils aspirent à des postes sur un marché en apparence plus « injuste » à leur égard par rapport aux possibilités offertes à leurs aînés.

Conclusions

L'égalité des chances constitue un solide principe d'orientation de l'action publique à partir duquel il est plus facile de dégager un consensus politique. Quel que soit le but recherché, une évaluation objective et intuitive des progrès accomplis revêt une importance capitale — et représente un besoin auquel répond partiellement l'IEC en Afrique du Sud. Une analyse fondée sur cet indice révèle que les circonstances externes (origine ethnique, lieu d'habitation, sexe et milieu familial) dans lesquelles naît un enfant sud-africain influencent, dans une plus ou moins grande mesure, son accès aux possibilités les plus élémentaires. Certaines de ces circonstances (lieu d'habitation et origine ethnique) déterminent également en grande partie l'inégalité des débouchés professionnels plus tard dans la vie, donnant à penser que des circonstances défavorables perpétuent les inégalités au cours des différents cycles de la vie. Un enfant né dans des circonstances désavantageuses doit fournir un travail plus intense pour surmonter ce handicap et réaliser son potentiel humain. Après cela, il peut s'apercevoir que des désavantages réapparaissent lorsqu'il entre sur le

Figure 8 IAC et indice D pour les travailleurs de différents groupes d'âge, 2008 et 2012



Remarque : les circonstances/caractéristiques sont le sexe, l'origine ethnique, l'éducation, le lieu d'habitation et l'âge.
Source : SAEU3, fondé sur les enquêtes trimestrielles sur la population active (2008-t1 et 2012-t1).

marché du travail et qu'ils ne disparaissent pas nécessairement en une génération puisqu'ils peuvent très bien passer à la suivante.

Bien qu'il n'existe aucune solution stratégique simple et élégante pour parvenir à l'équité, quelques grands principes semblent pertinents pour l'Afrique du Sud. Il conviendrait de niveler la qualité de l'éducation dispensée aux enfants ainsi que les débouchés professionnels une fois qu'ils entrent dans l'âge adulte, indépendamment de leur lieu d'habitation, de leur sexe ou de leur origine ethnique. Il serait également impératif d'accorder une attention particulière à l'approvisionnement en eau potable, aux systèmes d'assainissement et aux soins de santé en zone rurale et dans les townships, ainsi qu'à la surpopulation dans ces derniers. Des études universitaires ont révélé que les actions visant à niveler les chances offertes à tous, dès le plus jeune âge, étaient nettement plus rentables et plus concluantes que les initiatives menées à cette même fin à un stade ultérieur de la vie. Les stratégies doivent également tenir compte du fait que les enfants connaissant des circonstances personnelles particulières sont vulnérables aux privations dans plusieurs domaines simultanément. Par exemple, un enfant sud-africain noir vivant en milieu rural dans un ménage où le chef n'a aucune instruction, court un risque nettement plus élevé de ne pouvoir terminer le cycle primaire et de n'être couvert ni par un programme de développement de la petite enfance ni par une assurance-santé. Les interventions stratégiques menées dans les différents secteurs doivent donc être étroitement coordonnées afin d'être plus efficaces et d'obtenir de meilleurs résultats.

Notes

- 1) En 2008, le décile supérieur de la population représentait 58 % des revenus du pays tandis que la moitié inférieure représentait moins de 8 % (Leibbrandt et al., 2010).
- 2) Les transferts budgétaires qui ne sont pas financés par des contributions et sont soumis sous condition de ressources (sauf pour le placement en famille d'accueil) représentent plus de 70 % des revenus du quintile inférieur, contre 15 % en 1993 et 29 % en 2000. En l'absence d'assistance sociale, les revenus moyens estimés des quatre déciles inférieurs de la population auraient en réalité diminué entre 1995 et 2005. Bhorat et van der Westhuizen (2011) ont déterminé qu'en 2005 le coefficient de Gini passerait de 0,72 (y compris les dons octroyés au titre de l'assistance sociale) à 0,77 (sans les subventions).
- 3) Alors que le concept d'« égalité des chances » — de plus en plus étudié dans les milieux universitaires et à la Banque mondiale — s'appuie sur de très nombreux documents, l'économiste John Roemer a été le premier à asseoir ce principe en 1998 dans son ouvrage intitulé *Equality of Opportunity*.
- 4) L'égalité des chances a été spécifiquement mentionnée dans le « Rapport sur le développement dans le monde 2006 : équité et développement ». Des travaux récents ont permis de dégager différentes mesures de l'inégalité des chances dans différents pays (voir, par exemple, Ferreira et Gignoux, 2011). L'Indice d'égalité des chances (IEC) a été mis au point par un groupe d'agents de la Banque mondiale et de chercheurs externes. Appliqué initialement à l'Amérique latine en 2009, il est aujourd'hui calculé pour un nombre croissant de pays du monde entier. Pour une description de l'IEC, voir Barros et al. (2009, 2010 et 2012).
- 5) Deux sociétés où le taux de couverture est le même pour un service donné peuvent donc avoir des IEC différents si, dans l'une d'elles,

l'accès des personnes à ce service est plus tributaire que dans l'autre de circonstances personnelles indépendantes de leur volonté.

- 6) Le rapport entre l'IEC et l'indice D peut être exprimé sous la forme $IEC = C(1-D)$ où C correspond au taux de couverture du bien ou du service, et D à l'indice de dissimilarité. D exprime également le rapport de « pénalité » dû à l'inégalité du taux de couverture. Intuitivement, D mesure la part des possibilités disponibles qui doit être redistribuée dans les groupes définis par leurs circonstances propres afin d'assurer l'égalité des chances.
- 7) La composition du ménage inclut le chef et son conjoint, ainsi que le nombre total d'enfants de 0 à 16 ans vivant sous le même toit, et mentionne si les deux parents vivent également sous ce même toit.
- 8) Voir, par exemple, Chetty et al. (2010) pour des données confirmant que la scolarité dès la petite enfance a des répercussions majeures à long terme, allant des revenus perçus à l'âge adulte à l'épargne-retraite.
- 9) L'idéal serait que les possibilités incluent aussi les indicateurs relatifs à la santé juvénile tels que les résultats obtenus en matière de nutrition, ainsi que l'accès aux soins préventifs et aux services de santé maternelle, qui sont absents de l'ensemble de données examinées dans le cadre de la présente recherche.
- 10) Il est prouvé que la malnutrition juvénile engendre, tout au long de la vie, des difficultés d'apprentissage, une santé précaire ainsi qu'une faible productivité et de maigres revenus dans la vie active (Alderman et al., 2001 ; Hoddinott et al. 2008).
- 11) Voir, par exemple, Gove et al. (1979) pour les effets nuisibles de la surpopulation.
- 12) La contribution limitée de la sexospécificité à l'explication des inégalités d'accès aux infrastructures s'explique par le fait que cet accès est évalué à l'échelle du ménage (et non de l'enfant).
- 13) Le taux de chômage est de 25 % en 2012 (premier trimestre) et de 34 % lorsque les travailleurs découragés sont inclus dans une mesure plus large (SAEU3, page 7).
- 14) Contrairement au sexe et à l'origine ethnique, le lieu d'habitation est une circonstance discutable, car les personnes en âge de travailler ont, dans une certaine mesure, la possibilité de choisir leur lieu de résidence. Toutefois, dans la pratique, la mobilité est restreinte en raison de considérations liées aux coûts, à l'absence de réseaux sociaux, ainsi qu'aux liens culturels et familiaux. En Afrique du Sud, la mobilité au départ des zones rurales, des townships et des implantations sauvages est assez limitée pour les raisons historiques qui touchent au premier chef les plus pauvres.
- 15) L'inégalité des chances sur le marché de l'emploi serait même plus profonde que ne l'indiquent les présentes estimations si l'effet indirect des circonstances sur l'emploi au titre de l'éducation était pris en considération. Les estimations des inégalités engendrées sur le marché du travail ne tiennent pas compte de la répartition inégale des possibilités offertes aux jeunes dès la prime enfance (telles que l'achèvement de la scolarisation dans les délais impartis ou la participation à des programmes de développement de la petite enfance) qui jouent un rôle dans la formation du capital humain et sont également affectées par les mêmes circonstances.
- 16) Voir, par exemple, Bhorat et al. (2009).

17) La contribution moyenne de l'âge à l'inégalité entre les groupes sur le marché de l'emploi était de 42 % en 2008 contre 19 % pour les 17 pays à revenu intermédiaire inclus dans la figure 7.

18) Les circonstances contribuent, au titre des indices D, à environ 70 % au fait d'être employé ou employé à temps plein pour les personnes qui ont entre 15 et 29 ans, contre moins de 60 % pour celles âgées de 30 à 65 ans.

Bibliographie

- Alderman, H., J. Behrman, V. Lavy, and R. Menon. 2001. "Child Health and School Enrollment: A Longitudinal Analysis." *The Journal of Human Resources* 36 (1): 185–205.
- Barros, R., F. Ferreira, J. Molinas Vega, and J. Saavedra. 2009. *Measuring Inequality of Opportunities in Latin American and the Caribbean*. Washington, DC: World Bank.
- Barros, R., J. R. Molinas Vega, and J. Saavedra. 2010. "Measuring Progress Toward Basic Opportunities for All." *Brazilian Review of Econometrics* 30 (2).
- Bhorat, H., and C. van der Westhuizen. 2011. "Pro-poor Growth and Social Protection in South Africa: Exploring the Interactions." Input paper prepared for the National Planning Commission.
- Bhorat, H., C. van der Westhuizen, and T. Jacobs. 2009. "Income and Non-Income Inequality in Post-Apartheid South Africa: What are the Drivers and Possible Policy Interventions?" DPRU Working Paper 09/138. University of Cape Town, Development Policy Research Unit, Cape Town, South Africa.

Chetty, R., J. Friedman, N. Hilger, E. Saez, D. Schanzenbach, and D. Yagan. 2010. "How Does Your Kindergarten Classroom Affect Your Earnings? Evidence from Project STAR." NBER Working Paper 16381, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.

Ferreira, F., and J. Gignoux. 2011. "The Measurement of Inequality of Opportunity: Theory and an Application to Latin America." *Review of Income and Wealth* 57 (4): 622–57.

Gove, W., M. Hughes, and O. Galle. 1979. "Overcrowding in the Home: an Empirical Investigation of its Possible Pathological Consequences." *American Sociological Review* 44 (February): 59–80.

Hoddinott, J., J. Maluccio, J. Behrman, R. Flores, and R. Martorell. 2008. "The Impact of Nutrition during Early Childhood on Income, Hours Worked, and Wages of Guatemalan Adults." *The Lancet* 371 (February): 411–16.

Leibbrandt, M., I. Woolard, H. McEwen, and C. Koep. 2010. "Employment and Inequality Outcomes in South Africa." Southern Africa Labour and Development Research Unit and School of Economics, University of Cape Town.

Roemer, J. 1998. *Equality of Opportunity*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

World Bank. 2005. *World Development Report 2006: Equity and Development*. Washington, DC.

World Bank. 2012. *South Africa Economic Update* (Issue 3, July 2012): *Focus on Inequality of Opportunity*. Washington, DC.

Changement climatique et inégalité : quels sont les enseignements des cycles actuels d'insécurité alimentaire ?

Nancy McCarthy, Leslie Lipper et Maximillian Ashwill

Une majeure partie des débats consacrés au changement climatique et aux inégalités porte sur la manière dont les émissions de gaz à effet de serre produites par les pays riches contribuent aux effets négatifs du changement climatique sur les pays pauvres. Les discussions visent avant tout à déterminer comment les pays développés, tels que les États-Unis, ou les pays émergents comme l'Inde et la Chine, peuvent réduire leurs émissions ou, à tout le moins, compenser les pays les plus pauvres qui émettent de faibles quantités de gaz à effet de serre, mais sont exposés aux conséquences les plus néfastes.

Pour l'agriculteur pauvre des hauts plateaux de Bolivie ou le pêcheur des Maldives, ces débats se situent à des années-lumière de leur réalité : ils doivent faire face, au quotidien, aux conséquences du changement climatique, notamment la difficulté de subvenir aux besoins alimentaires de leurs familles et de préserver leurs moyens de subsistance. Selon une étude de 2012 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), près de 870 millions de personnes souffraient de malnutrition chronique entre 2010 et 2012, 850 millions d'entre elles vivant dans les pays en développement. Ce

chiffre équivaut pratiquement à 15 % de la population des pays pauvres. La FAO (2008) indique que le changement climatique a une incidence sur tous les aspects de la sécurité alimentaire et, en particulier, sur l'évolution des prix des produits alimentaires comme l'illustre la figure 1.

Ce contexte soulève d'importantes questions concernant le changement climatique, la sécurité alimentaire, la pauvreté et les inégalités. Comment le changement climatique influera-t-il sur la sécurité alimentaire des ménages à faible revenu en milieu rural et urbain ? Quels effets les conséquences du changement climatique sur la sécurité alimentaire auront-elles en matière de pauvreté et d'inégalités ?

Les éléments examinés ci-après font état d'une détérioration de la sécurité alimentaire des pauvres vivant en milieu urbain au fur et à mesure de l'augmentation des prix. Étant donné que les familles à faible revenu installées dans les villes consacrent une grande partie de leur budget à l'achat de denrées alimentaires, elles souffriront plus que d'autres du renchérissement relatif des prix des aliments, ce qui entraînera un accroissement de la pauvreté et des inégalités en milieu urbain.

Les effets seront plus complexes en milieu rural. Certains producteurs pourraient tirer parti d'une augmentation des prix des aliments en maintenant ou en accroissant leur production malgré la hausse des

températures et des conditions climatiques plus imprévisibles. Les travailleurs ruraux pourraient également récolter les fruits d'une expansion globale du secteur agricole. Toutefois, d'autres agriculteurs ne seront peut-être pas en mesure d'augmenter leur production qui, en réalité, pourrait même chuter malgré la hausse des prix des produits alimentaires. Dans ce cas, la pauvreté s'aggraverait en milieu rural. Étant donné l'état embryonnaire, voire inexistant des marchés de l'assurance, les agriculteurs devront s'auto-assurer contre les risques croissants liés au changement climatique. Comme les agriculteurs les plus riches sont plus à même de pouvoir s'auto-assurer, les inégalités pourraient très bien se creuser en zone rurale. Dans les pays en développement, les effets globaux sur la pauvreté et les inégalités émaneront principalement du secteur agricole, car une part importante de la population vit dans les campagnes comme l'illustre la figure 2.

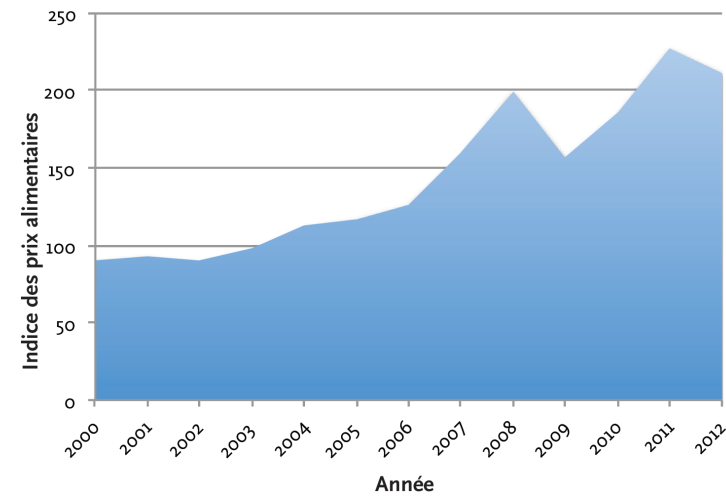
Effets du changement climatique sur la production et le prix des denrées alimentaires

Les régimes météorologiques évoluent à l'échelle mondiale. La planète se réchauffe, entraînant une accélération des changements environnementaux. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les inondations, les sécheresses et autres perturbations météorologiques risquent de se multiplier et de s'aggraver. Alors que certaines contrées de notre planète font face à un accroissement des précipitations, d'autres sont de plus en plus arides. Dans certains cas, des terres autrefois productives sont désormais stériles. Les conditions météorologiques sont de plus en plus variables et les saisons de plus en plus difficiles à prévoir (GIEC, 2012). L'ensemble de ces phénomènes peut avoir des effets négatifs sur la production alimentaire mondiale.

Le changement climatique a, à son tour, des répercussions sur la sécurité alimentaire. Tous les composants du système alimentaire mondial, y compris les prix et les marchés, en subiront les effets. La production, la transformation, le transport et le stockage des aliments pourraient souffrir de perturbations accrues et de l'accroissement des coûts liés à la raréfaction des terres productives, de l'énergie et de l'eau. Depuis 1970, l'augmentation des revenus des pauvres et la diminution des prix (réels) des produits alimentaires ont contribué à renforcer globalement la sécurité alimentaire de la population mondiale (Schmidhuber et Tubiello, 2007). Sous l'effet de la croissance démographique, du changement climatique et de l'exploitation conflictuelle des terres agricoles (par exemple, pour produire des biocarburants), les prix des produits agricoles se sont approchés de leurs niveaux record (voir figure 1) (Banque mondiale, 2013).

Le changement climatique a également des effets sur les capacités de production

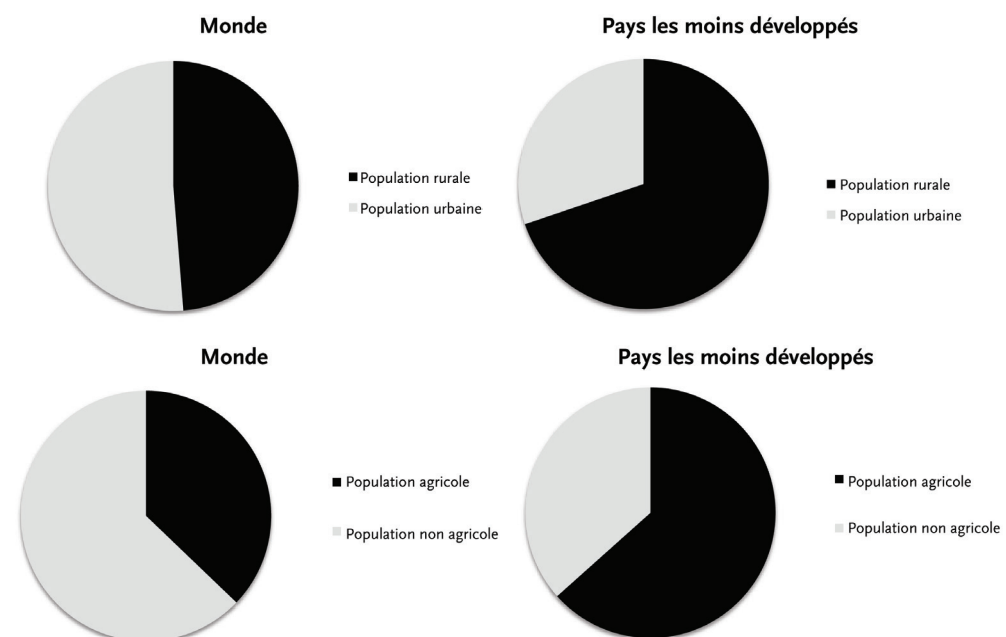
Figure 1 Hausse de l'indice des prix alimentaires



Remarque : l'indice des prix alimentaires correspond à la moyenne de cinq indices de prix de groupe de denrées alimentaires (viande, produits laitiers, céréales, huiles et graisses, et sucre) pondérés par les parts moyennes d'exportation de chaque groupe pour 2002-2004. Source : FAO 2013b.

alimentaire de certaines terres. L'accroissement des températures, des pénuries d'eau, des inondations, de la salinité des sols et des conditions climatiques extrêmes ne peut qu'entraîner une baisse de la productivité des sols. Cette dégradation peut être en partie compensée en cultivant des terres inutilisées ou en exploitant davantage des terres faiblement

Figure 2 Lieu d'habitation des populations rurales et agricoles dans le monde



Source : FAO 2013a.

Les quatre dimensions de la sécurité alimentaire

Disponibilité des produits alimentaires : la disponibilité d'aliments de qualité satisfaisante et en quantité suffisante dont l'approvisionnement est assuré par la production nationale ou les importations (y compris l'aide alimentaire).

Accès à la nourriture : l'accès des individus à des ressources adéquates (droits) leur permettant d'acquérir une nourriture adéquate et nutritive. Les droits sont définis comme l'ensemble de biens auxquels une personne est susceptible d'accéder en fonction du contexte juridique, politique, économique et social de la communauté dans laquelle elle vit (y compris certains droits traditionnels tels que l'accès aux ressources communes).

Utilisation : l'utilisation de la nourriture dans le cadre d'un régime alimentaire adéquat et de l'accès à l'eau potable, aux systèmes d'assainissement et aux soins de santé de façon à obtenir un état de bien-être nutritionnel qui permette de satisfaire tous les besoins physiologiques. Cette composante souligne l'importance des facteurs non alimentaires dans la sécurité alimentaire.

Stabilité : pour parvenir à la sécurité alimentaire, une population, un ménage ou une personne doit avoir un accès permanent à une nourriture adéquate. Cet accès ne doit être menacé ni par l'émergence de chocs soudains (par exemple, une crise économique ou climatique), ni par des événements cycliques (par exemple, une insécurité alimentaire saisonnière). Le concept de stabilité peut donc concerner à la fois les aspects « disponibilité » et « accès » de la sécurité alimentaire.

Source : FAO.

productives, ou en adoptant des pratiques agronomiques différentes. Malgré cela, les perspectives restent inquiétantes, car le changement climatique devrait avoir des effets négatifs sur les systèmes agricoles des pays pauvres situés à faible altitude où le travail de la terre constitue un moyen de subsistance majeur (Fischer et al. 2002 ; Parry et al. 2004). Par exemple, l'Afrique devrait connaître la plus grande perte de terres productives (Fischer et al. 2002). Ainsi, bien que la production et les rendements agricoles continuent de progresser pour répondre à la demande mondiale, le rythme de cette croissance est plus faible que par le passé. Selon la FAO (2009), les rendements agricoles augmenteront, au cours des 50 prochaines années, à un rythme deux fois moins soutenu que jusqu'à présent.

Effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire

En général, les projections indiquent que les pays en développement seront sans doute, à quelques exceptions près, les plus durement touchés par les effets du changement climatique au regard des différentes dimensions de la sécurité alimentaire — à court et à long terme —, même si de sérieuses incertitudes subsistent. À court terme, la fréquence et l'intensité accrues des bouleversements climatiques devraient avoir une incidence directe sur la stabilité ainsi que des conséquences indirectes sur

les trois autres dimensions, à savoir la disponibilité, l'accès et l'utilisation (voir encadré). À long terme, le changement climatique devrait avoir des répercussions sur l'ensemble du système alimentaire. Les changements de températures et la modification des régimes de précipitations, ainsi que les maladies et l'action des organismes nuisibles, devraient avoir une incidence négative sur la disponibilité (approvisionnement en nourriture), l'accès (prix des denrées alimentaires et revenus agricoles) et l'utilisation (détérioration des aliments, santé humaine).

Dans les pays en développement, les effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire risquent aussi d'être inégalement partagés. En effet, leur répartition est indissociable des deux facteurs suivants : la mesure dans laquelle la population dépend de la production de denrées agricoles pour assurer sa subsistance et ses revenus ; la proportion dans laquelle elle dépend de l'achat de denrées pour assurer sa sécurité alimentaire.

Nous avons recensé cinq types de ménages qui, à divers égards, sont tributaires de ces deux facteurs : 1) les ménages agricoles vendeurs nets de produits alimentaires, 2) les ménages agricoles autosuffisants qui ne vendent ni n'achètent de produits alimentaires, 3) les ménages agricoles acheteurs nets de produits alimentaires, 4) les ménages ruraux sans terre ni exploitation agricole et tributaires de salaires ruraux, et 5) les ménages urbains vivant dans la pauvreté. Ces différents groupes sont présentés dans un ordre décroissant allant du plus susceptible de tirer parti de l'augmentation du prix des denrées alimentaires (pour autant que la productivité agricole n'accuse pas une chute inconsiderée) au plus pénalisé.

Ménages agricoles vendeurs de produits alimentaires

Les résultats d'une analyse consacrée à neuf pays en développement indiquent que, en moyenne, 23 % de l'ensemble des ménages et 32 % des ménages ruraux étaient des vendeurs nets de produits alimentaires (Aksoy et Isik-Dikmelik 2008). Comme tous les ménages agricoles, les vendeurs nets de produits alimentaires souffriront de la baisse des rendements agricoles due à la réduction de la productivité des exploitations engendrée par le changement climatique, ce qui aura inévitablement des conséquences sur la disponibilité. Toutefois, les effets nets sur l'accès pourraient être positifs dans la mesure où les ménages vendeurs de denrées alimentaires bénéficient de l'augmentation des prix tant que les effets négatifs sur la productivité restent modérés (autrement dit, tant qu'ils ne sont pas plus importants que l'impact positif sur les prix). La mesure dans laquelle les ménages sont intégrés au marché et à même de tirer parti d'une augmentation des prix est un facteur déterminant des effets nets. Néanmoins, même si les revenus restent constants, les effets sur l'utilisation pourraient avoir une incidence sur la sécurité alimentaire de ce groupe bien qu'il soit difficile de prévoir comment les vendeurs nets actuels modifieront leur panier de consommation pour répondre à l'évolution des rendements et des prix agricoles. La question de la sécurité alimentaire et du gaspillage de denrées pourrait se compliquer, car l'augmentation des températures et la modification des régimes de précipitations exigent de meilleures infrastructures de stockage chez l'exploitant (Vermueulen et al. 2012). Par ailleurs, la stabilité pourrait être mise à mal par les incertitudes et les risques croissants liés au changement climatique si les mesures incitatives en faveur de l'investissement dans l'agriculture devaient être réduites (Dercon et Christiaensen 2011 ; Hurley 2010).

Ménages agricoles autosuffisants

En général, les ménages autosuffisants ne représentent qu'une petite partie de la population rurale, car la plupart des ménages se livrent à des transactions diverses sur les marchés (Karfaris et al. 2011). Ce groupe inclut les paysans pratiquant l'agriculture de subsistance, les éleveurs, les pêcheurs et les populations tributaires de la forêt qui sont dépendants de leur propre production. Par conséquent, ils sont vulnérables aux risques que le changement climatique fait peser sur la production ainsi que sur les ressources naturelles (terrestres, hydriques et halieutiques). Cette situation peut avoir une incidence négative sur la disponibilité ainsi que sur l'accès étant donné que leur propre production représente leur seul moyen d'accès. Les conséquences qu'ils subissent sont proportionnelles à l'ampleur des effets du changement climatique sur les niveaux de production. Les ménages particulièrement vulnérables courent davantage que d'autres le risque de devoir réduire leur consommation ou de vendre des avoirs en cas de chocs climatiques (Kazianga et Udry 2006 ; Skoufias et Quisumbing 2005). Les ménages plus aisés pourront se préparer et s'adapter plus facilement aux effets du changement climatique. Par ailleurs, les ménages autosuffisants disposent d'un accès limité au marché, ce qui peut les rendre moins aptes que d'autres à acheter des denrées alimentaires et, partant, réduire leur accès. Comme d'autres ménages agricoles, les producteurs autosuffisants devront peut-être supporter des coûts plus élevés pour améliorer le stockage en vue d'assurer la sécurité alimentaire, ce qui a une incidence sur l'utilisation. Ils sont également plus vulnérables que les vendeurs nets aux conséquences négatives de la réduction de la valeur nutritive de leur panier de consommation alimentaire. Les ménages autosuffisants sont moins exposés à l'évolution des prix des denrées alimentaires que les vendeurs ou les acheteurs nets de nourriture, de sorte que la volatilité des prix a un effet moindre sur la stabilité des produits alimentaires. Toutefois, les ménages autosuffisants devront faire face, comme les vendeurs nets, à des chocs climatiques plus fréquents qui les dissuaderont d'investir à long terme dans le domaine agricole en l'absence d'interventions stratégiques visant à les aider à gérer les risques.

Ménages agricoles acheteurs de produits alimentaires

Dans les pays en développement, la plupart des ménages ruraux sont à la fois acheteurs et vendeurs de denrées alimentaires. Ils ont recours aux marchés pour combler l'insuffisance de produits locaux, pallier le manque de variété ou faire face aux pénuries d'aliments saisonniers. Toutefois, les ménages qui, en général, achètent plus qu'ils ne vendent constituent la majeure partie des ménages ruraux vivant dans la pauvreté (FAO 2008b). Ils sont vulnérables à la fois aux augmentations de prix et aux pertes de production et, par voie de conséquence, aux effets négatifs du changement climatique sur la disponibilité. Le double impact de la réduction de la production et de l'augmentation des dépenses au titre de l'achat de nourriture constitue une menace pour la sécurité alimentaire de ce groupe. Les ménages qui achètent des denrées alimentaires sont moins susceptibles de disposer de structures de stockage que les ménages vendeurs de ces mêmes produits ; cet aspect a une incidence sur l'utilisation en augmentant l'exposition aux aliments insalubres ou impropres à la consommation (Brown et al. 2009). La stabilité pour ces ménages sera tributaire de la volatilité des marchés et de la production.

Ménages ruraux sans terre ni exploitation agricole

Nombreux sont ceux qui, en milieu rural, ne participent pas à l'économie agricole locale mais en restent tributaires. Si, en général, ils ne possèdent pas de biens fonciers, ils participent d'une manière ou d'une autre à l'économie du secteur — activité salariée, commerce, services ou vente de produits agricoles. Ces personnes peuvent récolter les fruits d'une augmentation du prix des denrées alimentaires en fonction des effets globaux sur la production agricole et les revenus des producteurs locaux. La hausse des salaires en milieu rural pourrait donc être associée à un meilleur accès pour ce groupe, même si la disponibilité décroît localement. Toutefois, lorsque les effets nets du changement climatique sur l'économie rurale sont négatifs, mais que les prix des produits agricoles augmentent, l'accès pour ce groupe particulier diminue considérablement.

Une diminution de revenus peut conduire les ménages à opter pour des produits alimentaires de moindre qualité et valeur nutritive, ce qui a une incidence négative sur l'utilisation. La stabilité est tributaire des effets des chocs climatiques sur les revenus ruraux et les prix des aliments (FAO, 2011).

Ménages urbains vivant dans la pauvreté

Tout comme les ménages ruraux sans biens fonciers, les ménages urbains vivant dans la pauvreté sont tributaires de l'évolution de leurs revenus et des prix des produits alimentaires. En général, les moyens de subsistance des familles installées en ville et la disponibilité des produits alimentaires subissent moins les effets des conditions météorologiques que ceux des familles rurales. Néanmoins, les ménages urbains sont particulièrement vulnérables à l'évolution des prix des produits alimentaires à l'échelle mondiale, car il est plus probable qu'ils consomment des produits de base issus des échanges commerciaux internationaux. Cette situation peut avoir des effets considérables sur l'accès. En revanche, les populations rurales dépendent davantage des excédents locaux ainsi que des produits de base traditionnels tels que les racines comestibles ou les tubercules (FAO, 2008a). Les groupes ruraux et urbains subissent donc les conséquences de la volatilité des prix engendrée par les perturbations climatiques même si leur vulnérabilité est proportionnelle à la volatilité relative de leur marché source.

En outre, si les revenus urbains augmentent moins vite que le prix des produits alimentaires, les pauvres vivant en ville consommeront sans doute moins d'aliments sains et nutritifs et devront probablement s'imposer des restrictions sur le plan alimentaire. Ce cas de figure a donc une incidence négative sur l'utilisation. La stabilité de l'approvisionnement des villes en produits alimentaires pourrait par ailleurs subir les effets néfastes de la volatilité des prix, qui pourraient cependant être atténués grâce à un accès plus large aux marchés et aux infrastructures de stockage non locaux.

Résumé

Comme nous l'avons vu, le changement climatique peut influencer de nombreuses façons sur la sécurité alimentaire au regard des quatre dimensions de cette sécurité abordées dans le présent document et dans le cas des cinq groupes de ménages mentionnés. Les conséquences nettes pour chaque groupe (c'est-à-dire la « somme » des effets englobant les quatre dimensions) sont généralement ambiguës et tributaires d'autres facteurs. Toutefois, les vendeurs nets de produits alimentaires sont les plus susceptibles de gagner et les pauvres vivant en milieu urbain les

plus susceptibles de perdre. Les ménages autosuffisants ou acheteurs nets de produits alimentaires pourraient sortir gagnants si leur capacité de profiter de prix plus élevés était suffisante pour compenser les effets négatifs pesant sur l'utilisation et la stabilité, mais ils pourraient aussi être perdants dans les autres cas de figure. Les ménages ruraux sans terre ni exploitation agricole pourraient tirer leur épingle du jeu s'ils voient leurs revenus augmenter et si l'économie rurale se développe, mais les gains doivent être suffisamment importants pour compenser les effets négatifs probables sur l'utilisation et la stabilité.

Comment minimiser les effets du changement climatique sur la pauvreté et les inégalités

Pour les pauvres en milieu urbain, le maintien et le renforcement de la sécurité alimentaire sont directement liés à leur capacité d'accéder à des produits nutritifs. Pour minimiser l'incidence du changement climatique sur la pauvreté et l'inégalité, il convient notamment de protéger les dimensions accès et utilisation de la sécurité alimentaire. Un développement et une croissance économique largement répartis jouent incontestablement un rôle de premier plan. En outre, des marchés alimentaires efficaces à l'échelle mondiale — et des réglementations commerciales nationales régissant l'accès à ces marchés — peuvent contribuer à atténuer les augmentations locales des prix des denrées alimentaires et à assurer un approvisionnement plus stable de produits à la fois abordables et nutritifs.

En milieu rural, les dimensions stabilité et disponibilité de la sécurité alimentaire seront particulièrement importantes pour évaluer les répercussions finales du changement climatique sur la pauvreté et les inégalités. Ces dernières seront probablement tributaires de l'aptitude de chaque ménage agricole à profiter d'une augmentation des prix à long terme pour accroître leur production et, par conséquent, leurs revenus.

Malheureusement, la richesse du ménage sera sans doute un élément déterminant de ce différentiel de capacités. Les producteurs relativement aisés, qui peuvent s'auto-assurer ou entretiennent des relations avec des personnes sans rapport direct avec l'économie rurale locale (comme, par exemple, ceux dont les enfants instruits se sont installés dans les villes), seront mieux à même de gérer l'accroissement des risques climatiques. Ils seront également moins enclins à réduire d'importantes dépenses d'alimentation, d'éducation et de santé. Par ailleurs, ils ne devront pas nécessairement vendre des actifs pour faire face aux chocs climatiques et ils pourront, de ce fait, protéger les revenus de la prochaine génération.

Les filets de protection sociale et les produits novateurs en matière d'assurance peuvent atténuer les disparités, en permettant aux agriculteurs les plus pauvres de tirer parti des prix plus élevés sur le moment et d'éviter de devoir se débarrasser de leurs biens, déscolariser leurs enfants et réduire leur consommation d'aliments nutritifs — des mesures qui auraient des effets négatifs sur leurs revenus à venir.

Des stratégies plus générales de développement, notamment agricole, dans le secteur rural, qui permettent de réduire les coûts des transactions, peuvent offrir la possibilité à un nombre croissant de producteurs de bénéficier de prix relativement plus élevés, réduisant de ce fait les inégalités et les taux de pauvreté. Enfin, les stratégies et les services de vulgarisation chargés de promouvoir la mise en œuvre plus large de pratiques durables dans le domaine de la gestion des terres peuvent également contribuer à réduire les effets négatifs des chocs climatiques et entraîner une augmentation potentielle des rendements agricoles.

Bibliographie

- Aksoy, A., and A. Isik-Dikmelik. 2008. "Are Low Food Prices Pro-Poor? Net Food Buyers and Sellers in Low-Income Countries." Policy Research Working Paper 4642. Washington, DC: World Bank.
- Brown, M., B. Hinterman, and N. Higgins. 2009. "Markets, Climate Change, and Food Security in West Africa," *Environmental Science and Technology*, 43: 8016–8020.
- Darwin, R., M. Tsigas, J. Lewandrowski, and A. Ranases. 1995. "World Agriculture and Climate Change: Economic Adaptations." *Agricultural Economic Report 703*. Washington, DC: Department of Agriculture.
- Davrin, B., M. Aubert, N. Bricas, H. David-Benz, S. Dury, J. Egg, F. Lancon, and V. Meuriot. 2008. "Les mécanismes de Transmission de la Hausse des prix Internationaux des Produits Agricoles dans les Pays Africains." Paris: Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM), CIRAD.
- Dercon, S., and L. Cristiaensen. 2011. "Consumption Risk, Technology Adoption, and Poverty Traps: Evidence from Ethiopia." Policy Research Working Paper 4257. Washington, DC: World Bank.
- FAO. 2008a. "Climate Change and Food Insecurity: A Framework Document." Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO).
- FAO. 2008b. "Challenges for Sustainable Land management (SLM) for Food Security in Africa," Twenty-fifth Regional Conference for Africa. Nairobi, Kenya, June 16-20, 2008. Rome: FAO.
- FAO. 2009. "Global Agriculture Towards 2050." High Level Experts Forum, Office of the Director, Agricultural Development Economics Division Economic and Social Development Department, October. Rome: FAO. http://www.fao.org/fileadmin/templates/wfs/docs/Issues.papers/HLEF2050_Global_Agriculture.pdf
- FAO. 2011. "The state of food insecurity in the world: How does international price volatility affect domestic economies and food security?" Rome: FAO.
- FAO, WFP, and IFAD. 2012. "The State of Food Insecurity in the World 2012: Economic growth is necessary but not sufficient to accelerate reduction of hunger and malnutrition." Rome: FAO.
- FAO. 2013a. "FAOSTAT." FAO Statistics Division. <http://faostat.fao.org/site/>, accessed February 26, 2013.
- FAO 2013b. "World Food Situation: FAO Food Price Index." <http://www.fao.org/worldfoodsituation/wfs-home/foodpricesindex/en/>, accessed Avril 11, 2013.
- Fischer, G., M. Shah, and H. van Velthuisen. 2002. "Climate Change and Agricultural Vulnerability." Special report prepared as a contribution to the World Summit on Sustainable Development, International Institute for Applied Systems Analysis, Laxenburg, Austria.
- Hurley, T. 2010. "A Review of Agricultural Production Risk in the Developing World." Harvest Choice Working Paper 11. Washington, DC: International Food Policy Research Institute.
- ILO. 2007. "Employment by sector." Key indicators of the labour market (KILM), 5th edition, Chapter 4.

- Ivanic, M., and W. Martin. 2008. "Implications of Higher Global Food Prices for Prices and Poverty in Low-Income Countries." Policy Research Working Paper 4594. Washington, DC: World Bank.
- IPCC. 1996. "Impacts, Adaptations and Mitigation of Climate Change: Scientific-Technical Analysis." 427-467. Authors: J. Reilly, W. Baethgen, F.E. Chege, S.C. van de Geijn, L. Erda, A. Iglesias, G. Kenny, D. Petterson, J. Rogasik, R. Rotter, et al. Editors: R.T. Watson, M.C. Zinyowera, R.H. Moss. Cambridge: Cambridge University Press.
- IPCC. 2007. "Climate Change 2007: The Physical Science Basis." Contribution of Working Group I to the Fourth Assessment Report of Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge: Cambridge University Press.
- IPCC. 2012. "Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation (SREX)," Special Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge: Cambridge University Press.
- Karfakis, P., M. Knowles, M. Smulders, and J. Capaldo. 2011. "Effects of Global Warming on Vulnerability to Food Insecurity in Rural Nicaragua." ESA-FAO WP Series 11-18.
- Kazianga, H., and C. Udry. 2006. "Consumption Smoothing? Livestock, Insurance and Drought in Rural Burkina Faso." *Journal of Development Economics* 79: 413-446.
- Parry, M.L., C. Rosenzweig, A. Iglesias, M. Livermore, G. Fischer. 2004. "Effects of Climate Change on Global Food Production." *Global Environmental Change* 14: 53-67.
- Schmidhuber, J., and F. Tubiello, 2007. "Global food security under climate change," *Proceedings of the National Academy of Science (PNAS)* 104 (50): 19,703-19,708.
- Skoufias, E., and A. Quisumbing. 2005. "Consumption Insurance and Vulnerability to Poverty: A Synthesis of Evidence from Bangladesh, Ethiopia, Mali, Mexico and Russia." *The European Journal of Development Research* 17: 24-58.
- Vermuelen, S.J., B.M. Campbell, J.S.I. Ingram. 2012. "Climate Change and Food Systems." *Annual Review of Environmental Resources* 37: 195-222.
- World Bank. 2013. "Food Price Watch." PREM Network. <http://siteresources.worldbank.org/EXTPOVERTY/Resources/336991-1311966520397/Food-Price-Watch-November-2012.htm>, accessed on February 27, 2013.

La série *Pleins feux sur les inégalités* a pour but d'enrichir le débat public sur l'équité, l'inégalité des chances et la mobilité socioéconomique. On y trouve des articles rédigés par des membres du personnel de la Banque mondiale ainsi que par des chercheurs et décideurs de la communauté du développement en général. Les points de vue et interprétations exprimés dans les articles n'engagent que leurs auteurs et ne coïncident pas nécessairement avec ceux de la Banque mondiale, de ses Administrateurs ou des pays qu'ils représentent.

La série *Pleins feux sur les inégalités* n'est pas protégée par le droit d'auteur et peut être reproduite sous réserve que la source soit dûment mentionnée.

Comité de rédaction : Pedro Olinto (rédacteur en chef), Jaime Saavedra, Francisco Ferreira, Luis-Felipe Lopez-Calva, John Newman, Gabriel Demombynes et Anna Reva
Rédactrice: Mary Anne Mulligan



BANQUE MONDIALE

**Département de la réduction de la pauvreté et de l'équité
Réseau Lutte contre la pauvreté et Gestion économique (PREM)**